

AIDE COVID-19 / REGION BRETAGNE

Dispositif d'accompagnement des entreprises touristiques
A l'adaptation de leur modèle économique et à la commercialisation
de leurs offres à l'échelle de la destination touristique
« Bretagne sud – Golfe du Morbihan »



Septembre 2020
Dossier de présentation



- Présentation de la Destination Bretagne Sud – Golfe du Morbihan
- Les objectifs du dispositif d’accompagnement des entreprises touristiques
- Les critères d’éligibilité pour les entreprises touristiques
- Les critères de sélection des entreprises sollicitant une demande d’accompagnement
- Rétro-planning du dispositif
- Contact

Sommaire

La Destination Bretagne Sud - Golfe du Morbihan

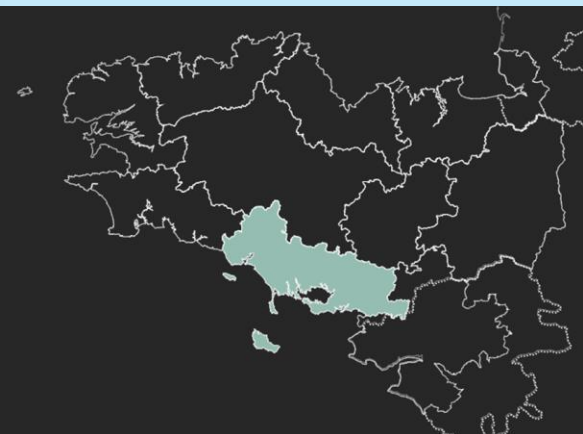
La Région Bretagne organise le développement touristique de son territoire autour de 10 Destinations Touristiques qui sont des ensembles géographiques correspondant aux univers de découverte des visiteurs eux-mêmes. Ce sont des territoires de projets dans lesquels l’identité et les valeurs sont utilisées pour élaborer une offre durable différente et innovante.

Les destinations touristiques constituent un cadre pragmatique en matière d'organisation et de développement de l'économie touristique bretonne. Elles visent, dans une approche partenariale, à optimiser l'action touristique de chaque destination, permettant de définir les conditions d'une offre plus lisible et attractive sur le territoire.

Ainsi, les intercommunalités Auray Quiberon Terre Atlantique, Belle-Île-en-Mer, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, Lorient Agglomération, Blavet Bellevue Océan, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté forment la Destination « Bretagne Sud - Golfe du Morbihan » pour porter des projets partagés sur les thématiques touristiques.

Dès l’émergence de la crise sanitaire du Covid-19, présentant de lourdes incidences économiques sur l’ensemble du territoire, La Région Bretagne, les 4 départements bretons et l’ensemble des collectivités territoriales ont initié des plans de soutien aux entreprises, associations et acteurs économiques régionaux.

Dans ce contexte, la destination « Bretagne Sud – Golfe du Morbihan » est amenée à jouer un rôle facilitateur d’accompagnement des entreprises du monde du tourisme dans cette période post-déconfinement.



Dossier de présentation – Dispositif d’accompagnement des entreprises touristiques

Une aide exceptionnelle a été mobilisée par le Conseil Régional de Bretagne, intitulée « COVID 19 – Accompagner l’adaptation des modèles économiques et la commercialisation de l’offre à l’échelle des Destinations touristiques », et destinée à accompagner l’adaptation de l’offre touristique bretonne et les modèles économiques au nouveau contexte.

Dans un contexte de crise sanitaire aux évolutions toujours incertaines, les 6 intercommunalités Auray Quiberon Terre Atlantique, Belle île en Mer, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Lorient Agglomération, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté, se saisissent du dispositif de soutien déployé par la Région Bretagne pour mettre en place un dispositif pour les professionnels du tourisme visant :

- à accompagner individuellement les structures retenues par l’intervention d’un expert dédié,
- à construire des outils d’accompagnement à l’évolution des entreprises du secteur touristique

L’intervention d’un expert dédié viendra soutenir et consolider les projets des entreprises touristiques sur le rebond de leur activité, l’adaptation de leurs offres aux nouvelles tendances de consommation, la recherche de nouveaux marchés et de nouveaux modèles économiques.

Ainsi, le dispositif se décline en 3 phases pour les professionnels du tourisme :

1. Sollicitation d’une demande d’intervention de la part des entreprises, via le formulaire en ligne
2. Intervention de l’expert mandaté au sein des structures touristiques retenues
3. Conception d’outils, de fiches pratiques résultant des interventions et accompagnements réalisés

Présentation du dispositif

[Je sollicite
une demande
en ligne](#)

Objectifs

[Je sollicite
une demande
en ligne](#)

De manière à accompagner l’adaptation de l’offre touristique bretonne et des modèles économiques au nouveau contexte et aux enjeux liés à la crise sanitaire, l’intervention du consultant permettra de répondre aux objectifs suivants :

- Faire évoluer l’offre et les activités touristiques pour sécuriser et pérenniser l’équilibre économique des entreprises tout en prenant en compte les mesures sanitaires (distanciation sociale, notamment)
- Permettre une adaptation de l’offre par des conseils marketing visant à mieux positionner les professionnels sur les marchés de proximité et les cibles prioritaires visées à l’échelle régionale, à stimuler les réservations, à adapter les politiques tarifaires et les conditions d’annulation, etc...
- Accompagner les entreprises touristiques à s’inscrire dans des offres de séjour au niveau de la destination, sur la base d’offres et de prestations adaptées au besoin de sécurité des clientèles et aux nouveaux segments visés, à l’adaptation de leurs offres aux nouvelles tendances de consommation, la recherche de nouveaux marchés, de nouveaux modèles économiques
- De veiller, au-delà de la plus forte période saisonnière, à la pérennité des entreprises par un accompagnement personnalisé

Dossier de présentation – Dispositif d’accompagnement des entreprises touristiques

La sollicitation d’une demande d’aide est ouverte aux entreprises (enregistrées au RCS) de la filière touristique (hôtellerie, hôtellerie de plein air, restauration, activités sportives, nautiques et de loisirs, agences réceptives, autres hébergements touristiques) répondant aux critères suivants :

- Avoir un effectif jusqu’à 49 salariés en équivalent temps plein,
- Etre créée au plus tard avant le 16 mars 2020,
- Etre à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Ne pas être en situation de cessation de paiement, de dépôt de bilan ou de redressement judiciaire,
- Etre ouverte au moins 7 mois par an pour permettre l’élargissement de la saison,
- Etre domiciliée dans l’une des 6 communautés de communes qui composent la destination « Bretagne Sud Golfe du Morbihan » et partenaires du dispositif, à savoir : Arc Sud Bretagne, Auray Quiberon Terre Atlantique, Belle-Ile-en-Mer communautés de communes, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté et Lorient Agglomération.

Critères d’éligibilité

[Je sollicite
une demande
en ligne](#)

Critères de sélection

[Je sollicite
une demande
en ligne](#)

Les dossiers des entreprises sollicitant une demande d’accompagnement reçus seront évalués sur la base des critères de sélection suivants :

- Le potentiel économique de l’entreprise ;
- La capacité de l’entreprise à maintenir ses emplois et à contribuer à la création d’emplois sur le territoire ;
- La nature et la descriptif du besoin d’accompagnement formulé ;
- La capacité du projet à répondre aux objectifs du dispositif;
- La situation de l’entreprise et les soutiens perçus ;
- La situation géographique de l’entreprise (équilibre territorial) ;

Dossier de présentation – Dispositif d’accompagnement des entreprises touristiques

- ✓ **Lundi 28 septembre 2020** : Conférence de presse de lancement à 14h – dans les locaux de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- ✓ **Lundi 26 octobre 2020** : Date de clôture pour solliciter une demande d’intervention via le formulaire en ligne
- ✓ **Vendredi 30 octobre 2020** : Comité de sélection des structures ayant déposé une demande d’intervention
- ✓ **Lundi 2 novembre 2020** : Début des accompagnements en entreprises par le consultant mandaté



[Je sollicite
une demande
en ligne](#)

Contact

Erwan Le Diagon

Chargé de mission Tourisme

Destination Bretagne Sud - Golfe du Morbihan

06 31 39 70 79 - erwan.lediagon@auray-quiberon.fr



[Je sollicite
une demande
en ligne](#)